



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

## OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mobilité et Sécurité routière

Mars 2024

# L'accidentalité des piétons dans la région Occitanie

De 2018 à 2022

En 5 ans : **2 770 accidents**  
qui ont provoqué : **256 tués**  
**2 832 blessés**



### Définitions

**Accident** : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

**L'accident grave** : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

**L'accident mortel** : comporte au moins un tué.

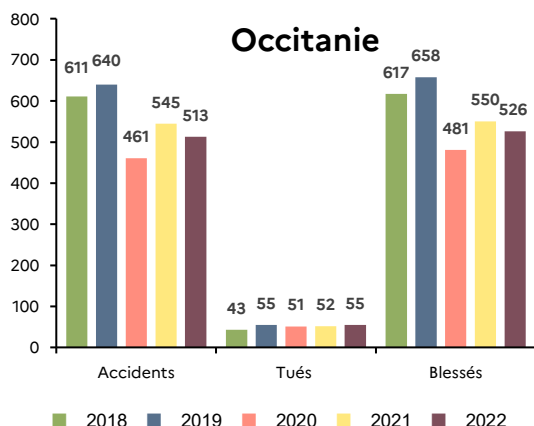
**Tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

**Blessés** : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

**Piéton** : Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclo avec leurs mains sont donc considérés comme des piétons. Les usagers handicapés en chaise roulante, usagers utilisant des engins de déplacement personnel sans moteur (EDP sm) tels que les trottinettes, skateboard, rollers sont également considérés comme des piétons.

### Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton

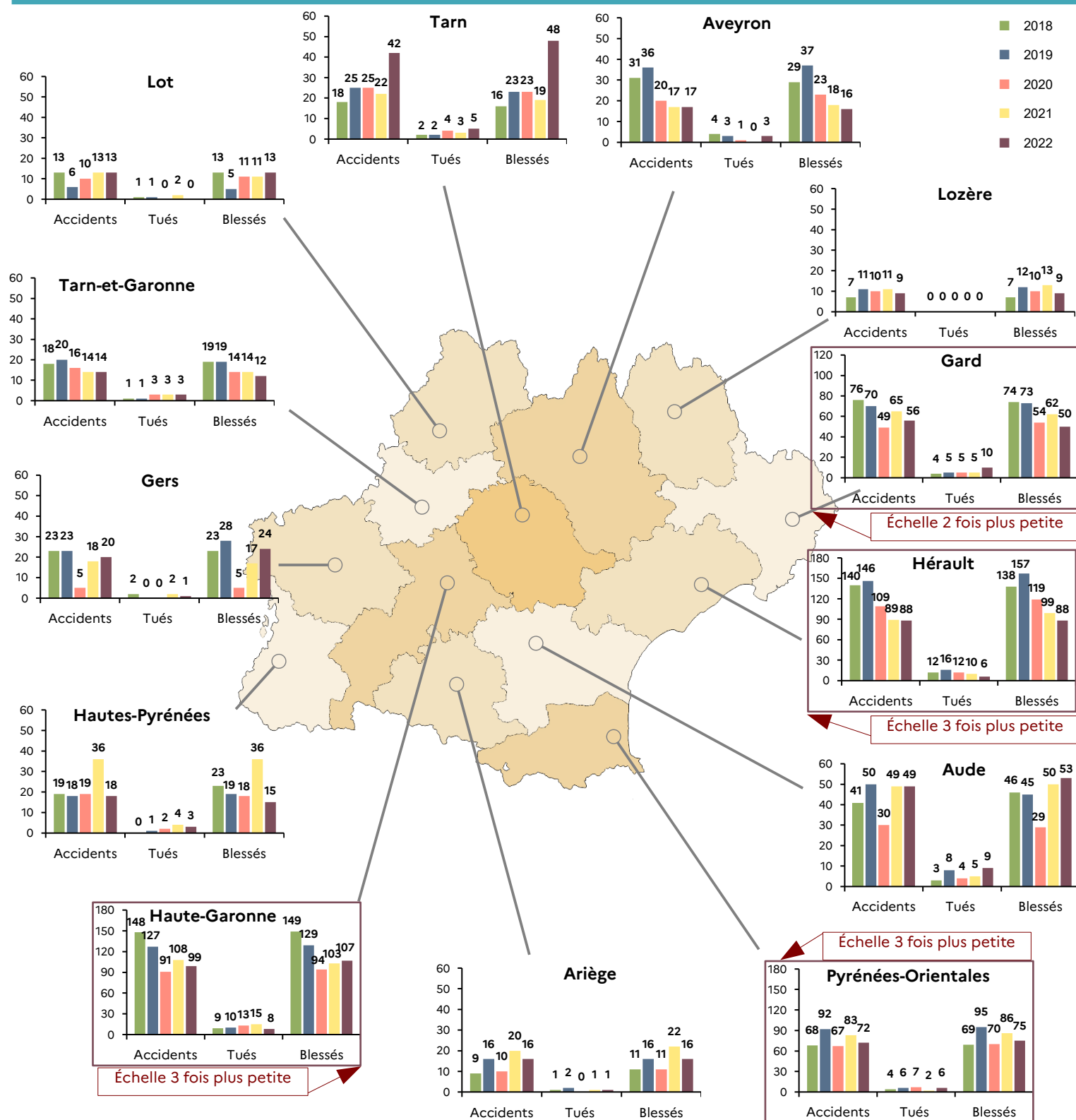


Après une année 2020, où les trois indicateurs marquaient une baisse significative en raison des restrictions de circulation liées à la crise sanitaire Covid 19, l'ensemble des items étaient à nouveau en hausse en 2021, mais restaient en deçà de 2019 (année de référence).

Pour 2022 et par rapport à 2021, on note une baisse des accidents et des blessés, alors que le nombre de tués augmente et atteint le même niveau que celui de 2019.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

# Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton par département



La lecture des trois indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" dans les départements de l'Occitanie, entre 2018 et 2022, ne permet pas de dégager une tendance.

L'Hérault présente, sur les trois dernières années, une baisse continue des trois indicateurs.

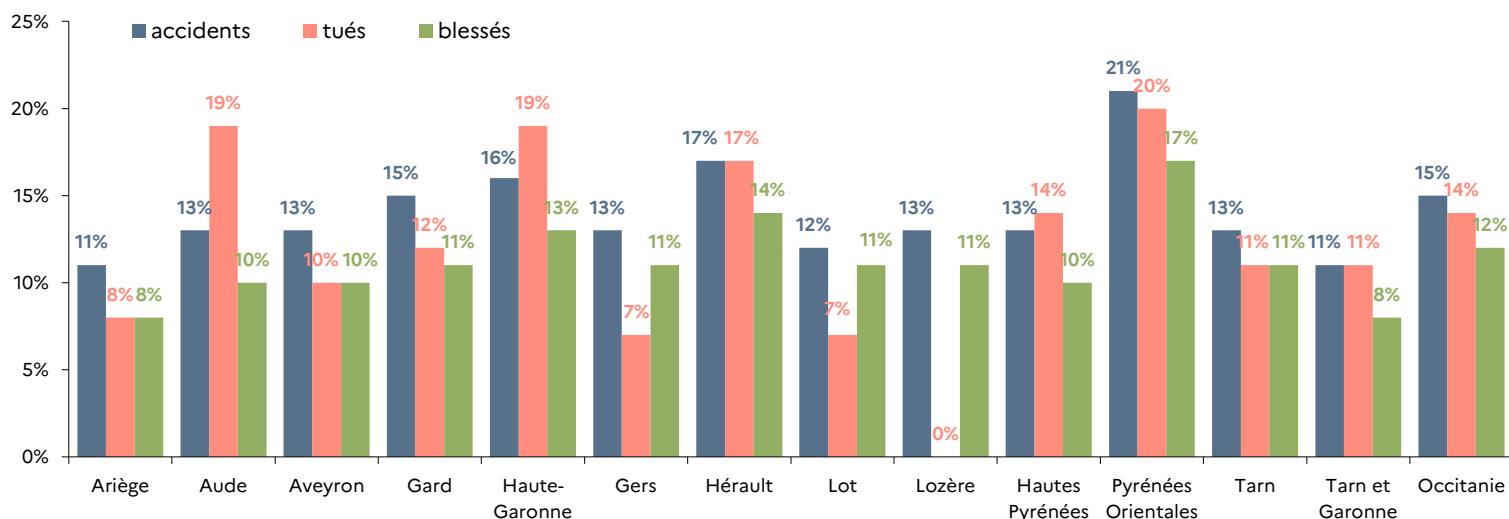
En Haute-Garonne, après trois années de hausse du nombre des tués, on observe une baisse de cet item en 2022.

La Lozère est le département présentant la plus faible accidentalité « piéton » tous indicateurs confondus et une mortalité nulle, sur la période d'étude.

Trois départements, la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales représentent 55 % des accidents, 53 % des tués et 57 % des blessés de la région.

**Attention :** les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

## Part de l'accidentalité avec piéton par rapport à l'accidentalité générale

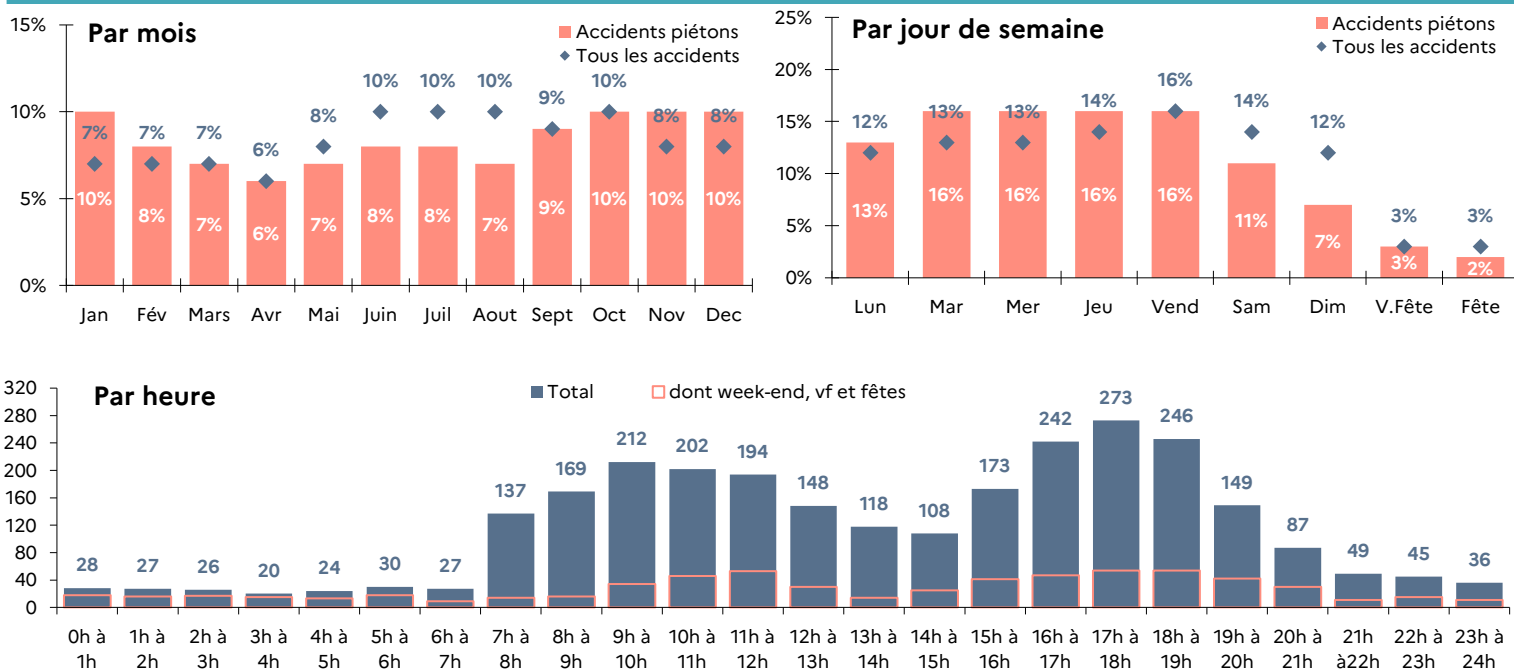


En Occitanie, les accidents impliquant un piéton représentent 15 % de l'accidentalité générale. Ils génèrent 14 % des tués et 12 % des blessés.

En Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans les Pyrénées-Orientales, la part des accidents, des tués et des blessés est supérieure aux valeurs régionales. Pour l'Aude, seule la part des tués est au dessus des valeurs de la région.

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne présentent les taux les plus bas pour les accidents et les blessés (respectivement 11 % et 8%). La Lozère et le Lot ont le plus faible taux de tués.

## Répartition des accidents impliquant un piéton dans le temps

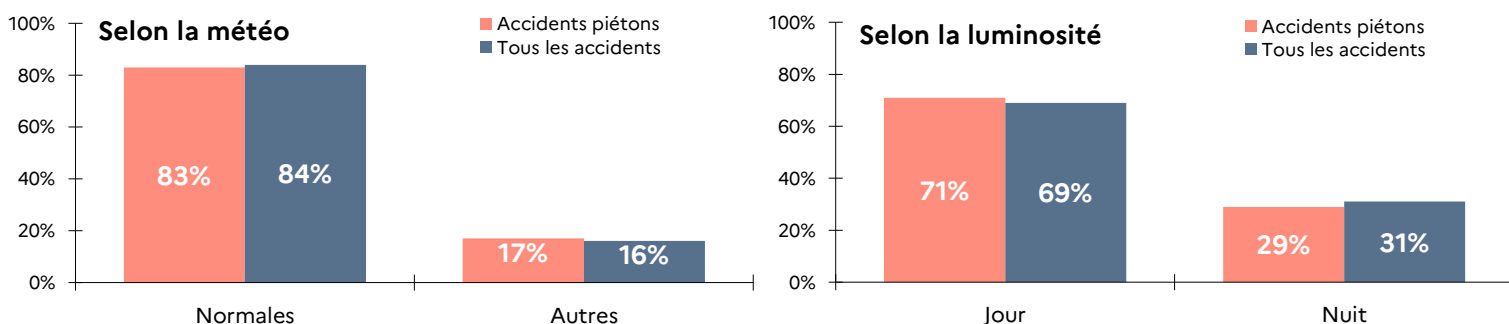


Les mois les plus accidentogènes, pour les piétons, sont janvier, octobre, novembre et décembre ; chacun de ces quatre mois représentent 10 % des accidents impliquant un piéton. Le minimum étant au mois d'avril (6 %). Par rapport à l'accidentalité générale, pour les piétons, la période estivale est moins accidentogène, on note une sous exposition comprise entre un et trois points en moins.

Comparés à l'accidentalité générale et aux autres jours de la semaine, les week-ends sont moins accidentogènes pour les piétons. Le jour où l'on note la part la plus faible dans l'accidentalité piéton est le lundi avec 13 % (un point de plus par rapport à l'accidentalité générale). Du mardi au vendredi, l'accidentalité piéton est constante avec 16 %, mais ils sont surreprésentés du lundi au jeudi (+ 1 à + 3 points), par rapport à l'accidentalité générale.

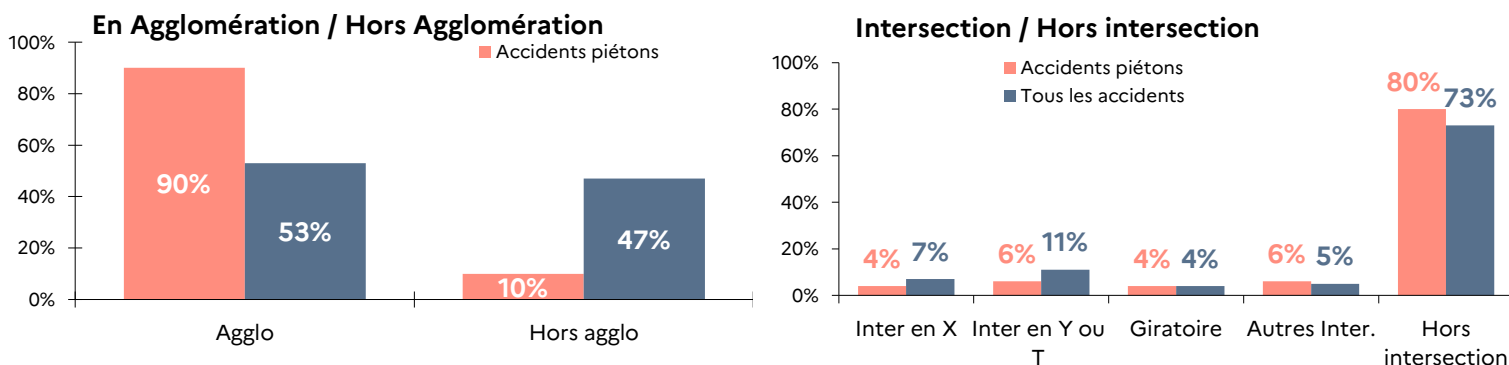
Les accidents avec un piéton se concentrent sur la période diurne avec un premier pic en milieu de matinée (9 h à 11 h) et un second pic entre 16 h et 19 h. On remarque que pour les accidents de piétons, sur la période de 0 h et 7 h, 58 % des accidents se produisent le week-end, la veille d'un jour de fête ou un jour de fête.

## Répartition des accidents impliquant un piéton selon les circonstances



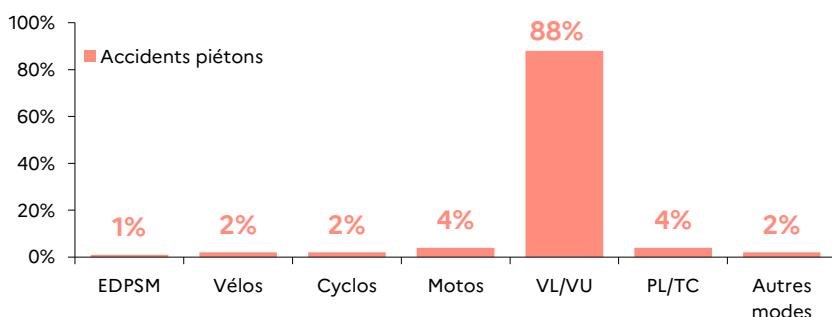
Les accidents impliquant un piéton sur la région, se produisent comme pour l'accidentalité générale **majoritairement** dans des **conditions atmosphériques normales** (83 %) . Ils ont majoritairement lieu de **jour**, comme pour l'accidentalité générale , mais avec 2 points de plus.

## Répartition des accidents impliquant un piéton suivant la localisation



Les accidents impliquant un piéton sur la région se produisent **majoritairement en agglomération** (90 %) et **hors intersection** (80 %). Il est à noter que les accidents impliquant un piéton en agglomération sont surreprésentés par rapport à l'accidentalité générale (+ 37 points). Pour les accidents aux carrefours, les intersections en **Y ou T** enregistrent le **plus d'accidents** (6 %), viennent ensuite les **giratoires** et les **intersections en X** (4 %). Les accidents impliquant un piéton en intersection sont sous-représentés par rapport à l'accidentalité générale (- 7 points).

## Répartition des accidents impliquant un piéton par type de véhicule



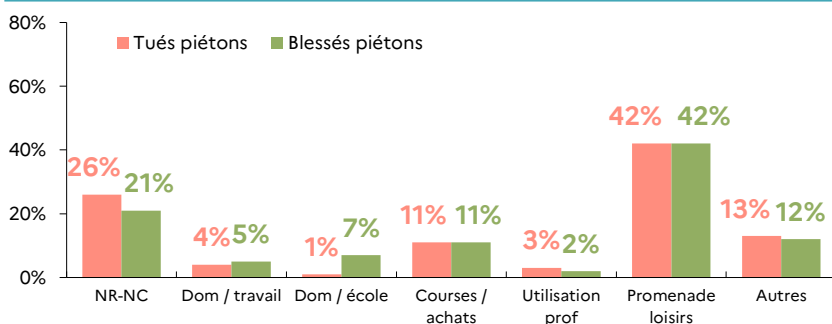
Dans les accidents avec un piéton, les voitures légères ou des utilitaires représentent la part la plus importante avec 88 % viennent ensuite les motos, les poids-lourds et transports en commun (4 %), puis les cyclos et les vélos (2 %).

Il est à noter que dans 1 % des cas, on observe un conflit « piéton » - « EDPSM \*»

\* EDPSM : Engin de déplacement personnel sans moteur

Le total peut être supérieur à 100 %, en effet un accident peut impliquer plusieurs types de véhicule

## Les impliqués dans les accidents piétons par type de trajet

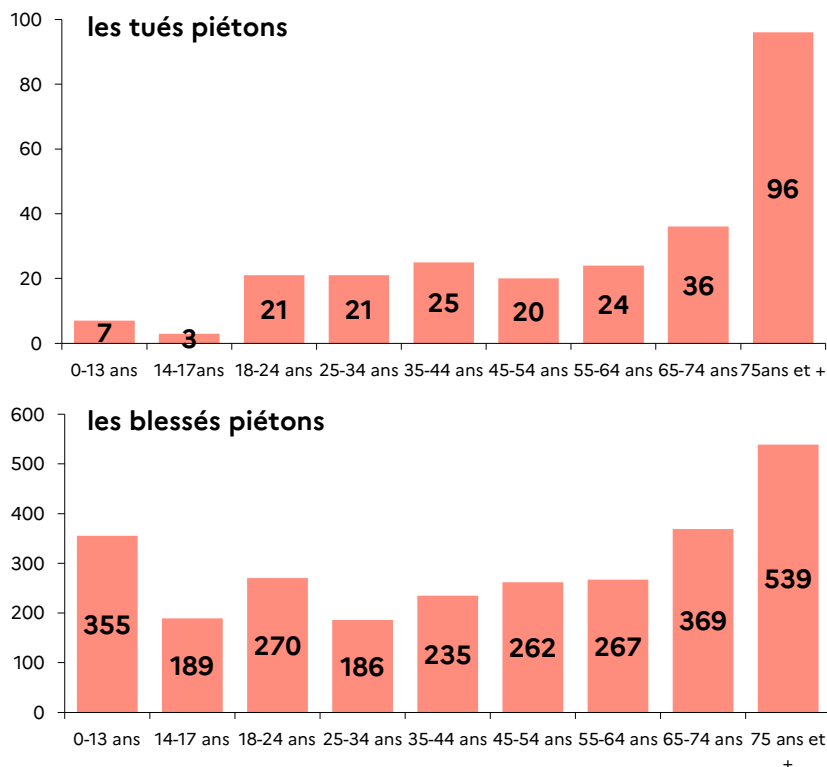


Dans les accidents impliquant un piéton, les victimes sont pour 42 % en « promenade-loisirs », viennent ensuite les déplacements pour les courses et achats (11 % des tués et des blessés). Les déplacements pour raison professionnelle (trajets domicile-travail ou les missions) représentent 7 % des tués et des blessés.

Pour un tué sur quatre, ou un blessé sur cinq, le motif du déplacement n'est pas connu ou pas renseigné.

# Les impliqués dans les accidents piétons

## ... selon la classe d'âge



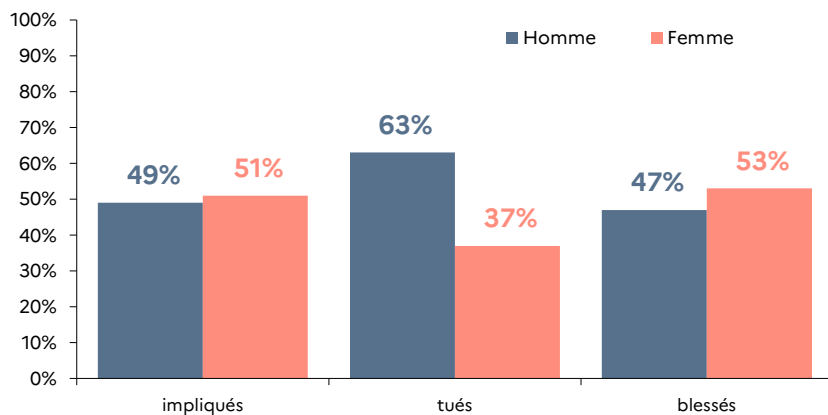
Sur les 2 770 accidents impliquant un piéton, 256 personnes sont décédées dont 253 piétons soit **99 %**.

Dans ce type d'accident, les piétons seniors (classe d'âge 65 ans et +) représentent **52 %**

On note également que sur les 2 832 blessés recensés dans des accidents piétons, 2 672 sont des piétons, soit **94 %**. Parmi eux, un cinquième sont des enfants ou des adolescents (classe d'âge 0 à 17 ans) et un tiers "des seniors".

Ces chiffres traduisent l'extrême **vulnérabilité des piétons** dans les accidents de la circulation.

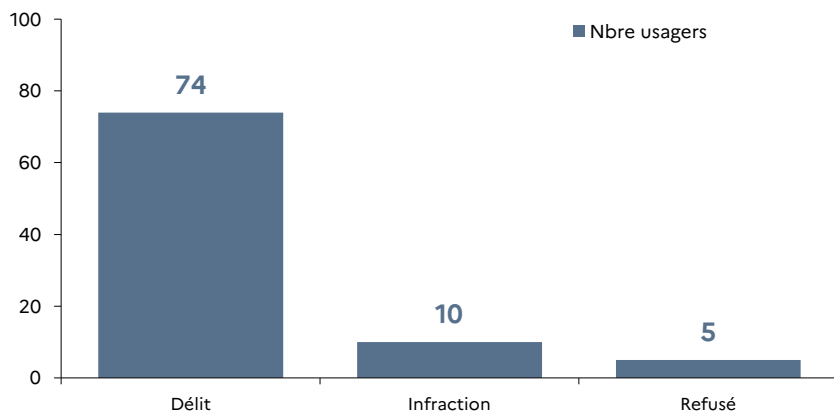
## ... selon le sexe



Les personnes impliquées dans les accidents avec piétons, sont majoritairement des femmes (51%). Il en va de même pour les personnes blessées dont 53 % sont de sexe féminin.

A contrario, ce sont les hommes qui sont majoritairement tués dans les accidents impliquant un piéton (63 %)

## ... selon l'alcoolémie



Sur les 2 994 personnes impliquées dans les accidents piétons, 97 % (soit 2 905) n'étaient pas alcoolisées.

Pour les 89 personnes alcoolisées, on note que 74 sont en délit (89 %), 10 en infraction (11 %). Sur la totalité des impliqués avec alcool, 5 ont refusé le contrôle.

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9